

JOURNAL DU DROIT INTERNATIONAL

paraissant tous les trois mois

FONDÉ EN 1874

par

EDOUARD CLUNET

CONTINUÉ DE 1923 à 1948

par

ANDRE-PRUDHOMME

Rédacteur en Chef :

BERTHOLD GOLDMAN

Professeur à la Faculté de Droit de Dijon

Publié avec le concours du

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Sous le haut patronage de

- M. ANCEL**, Conseiller à la Cour de Cassation.
G. GIDEL, Professeur honoraire à la Faculté de Droit de Paris.
P. LEPAULLE, Avocat à la Cour d'Appel de Paris.
P. LOUIS-LUCAS, Professeur à la Faculté de Droit de Dijon, Doyen honoraire.
M. MARTIN, Maître des Requêtes au Conseil d'Etat.
J. MAURY, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Toulouse.
J. MICHEL, Avocat à la Cour d'Appel de Paris.
J. MIHURA, Conseiller à la Cour de Cassation.
M. PICARD, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.
G. RIPERT, Membre de l'Institut, Ancien Doyen de la Faculté de Droit de Paris.
P. ROUBIER, Professeur à la Faculté de Droit de Lyon.
G. SCELLE, Professeur honoraire à la Faculté de Droit de Paris.

Abonnement annuel

Prix du numéro

| | | |
|--------------------------------|-----------|-----------|
| France et Union française..... | 4.800 fr. | 1.200 fr. |
| Autres pays | 5.600 fr. | 1.400 fr. |

ÉDITIONS TECHNIQUES S. A.

Distributeur général

131, Boulevard St-Germain

P A R I S (VI^e)

1957

SOMMAIRE

1957 (84^e année). — 1^{re} livraison. — Janvier, Février, Mars

EDUARDO COUTURE 4

Doctrines.

La propriété privée et le droit international public, par C. KATZAROV 6

Le droit international de la propriété littéraire et artistique dans les pays de démocratie populaire, par K. STOYANOVITCH 52

Variétés.

Colloque sur l'enseignement du droit international (Genève, août 1956). Rapport de M. Paul DE VISSCHER 106

Jurisprudence.

Chronique de Jurisprudence française, par J. B. SIALELLI 134

Chambre des mises en accusation, réouverture de la procédure, demande de mise en liberté provisoire (154). — Conflit de juridictions, litiges entre étrangers, compétence des juridictions françaises (140). — Conventions diplomatiques, interprétation gouvernementale obligatoire, forme (134). — Divorce, époux étrangers de nationalité différente, loi du domicile ou de la résidence (140), (V. Exequatur). — Domicile, détermination, application directe ou par renvoi de la loi étrangère (140). — Étrangers (Condition des), carte de commerçant (134), qualité de réfugié, preuve, compétence (138). — Exequatur, contrôle du juge français, révision du jugement (144), conversion en francs (150), divorce entre étrangers à l'étranger, compétence, tribunal de Reno (148), divorce, loi française substituée à la loi étrangère (146), jugement étranger, décision non motivée (144). — partiel, interdiction de se remarier, retranchement (146), (V. Jugement étranger). — Extradition, demande de mise en liberté provisoire, recours en cassation (154). — Jugement étranger, effet sans exequatur (150). — Renvoi (V. Domicile).

Bulletin de jurisprudence brésilienne, par Haroldo VALLADAO .. 158

Contrat de travail (V. Droit maritime). — Compétence juridictionnelle, défendeurs domiciliés au Brésil (162). — Divorce, Japon, consentement mutuel, homologation au Brésil (158). — Droit maritime, contrat de travail, protection de l'ouvrier, ordre public (162). — Ordre public (V. Droit maritime).

Bulletin de jurisprudence italienne, par G. BRULLIARD et L. CITARELLA 169

Arbitrage (V. Exequatur), (V. Juridiction italienne). — Compétence (V. Juridiction italienne). — Compétence internationale du juge italien (175). — Convention de Genève du 26 septembre 1927 (V. Exequatur). — Donations entre époux, interdiction, donateur étranger, loi étrangère ignorant l'interdiction (173). — Exequatur, arbitrage étranger, Convention de Genève, sentence définitive mais non exécutoire (191), (V. Jugements étrangers). — Jugements étrangers, dissolution du mariage entre un étranger et une Italienne, non contraire à l'ordre public, exequatur (205), (V. Succession). — Juridiction italienne, compétence, dérogation, arbitrage prononcé à l'étranger, validité, Protocole de Genève du 24 septembre 1923 (189), compétence, dérogation dans un connaissance (189). — Loi étrangère, application par le juge, charge de la preuve (169). — Ordre public (V. Jugements étrangers). — Protocole de Genève du 24 septembre 1923 (V. Juridiction italienne). — Société, — étrangère, responsabilité des représentants (173). — Succession, exécuteur testamentaire, notaire de New-York, compétence, chose jugée, forme des actes (169).

Documents.

Service militaire :

Convention relative au service militaire conclue le 21 décembre 1949 entre la France et la Grande-Bretagne 208

Energie atomique :

Accord de coopération entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amé-

| | |
|--|-----|
| rique relatif aux usages civils de l'énergie atomique, signé à Washington le 19 juin 1956 | 210 |
| Forces alliées en Europe : | |
| Accord entre le Gouvernement de la République française et le commandant suprême allié en Europe au sujet des conditions particulières d'installation et de fonctionnement en territoire français métropolitain du quartier général suprême des forces alliées en Europe et des quartiers généraux interalliés qui lui sont subordonnés, signé à Paris, le 5 novembre 1953 | 220 |
| Informations | 230 |
| Bibliographie et Revue des Revues | 232 |
